

## Communiqué Pour distribution immédiate

### INNERGEX ACQUIERT DEUX CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

- La puissance installée nette des sites en exploitation augmente de 8 % à 534 MW (920 MW bruts)
- La production annuelle moyenne nette prévue augmente de 8 % à 2 023 MWh
- Les installations générant des flux de trésorerie augmentent de 26 à 28
- L'impact sur les flux de trésorerie disponibles par action est positif à long terme
- Des actifs attrayants qui sont détenus en perpétuité
- Une occasion de consolider les liens avec les parties prenantes locales et autochtones

**LONGUEUIL, Québec, le 14 juin 2012** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce qu'elle a conclu une entente définitive avec Capital Power Corp. (TSX : CPX) visant l'acquisition de toutes les unités de l'entité propriétaire des centrales hydroélectriques de Brown Lake et de Miller Creek situées en Colombie-Britannique, au Canada.

Le coût d'achat de ces actifs est de l'ordre de 69,2 M\$. L'acquisition de la centrale de Miller Creek est conditionnelle à un droit de premier refus de 30 jours en faveur de BC Hydro. Aucune dette liée aux projets ne sera prise en charge pour ces actifs. Innergex prévoit de clore la transaction en juillet 2012, sous réserve des autorisations réglementaires autres conditions habituelles de clôture.

« La Colombie-Britannique est devenue un important pôle de croissance pour Innergex au cours des dernières années. Nous croyons que les besoins d'énergie augmenteront substantiellement dans cette province, compte tenu de son économie en croissance et d'ambitieux projets de développement » affirme Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Avec cette acquisition, nous continuons d'exécuter notre plan d'affaires qui consiste à maintenir un équilibre entre des sites en exploitation qui génèrent des flux de trésorerie, des projets en développement et un portefeuille de projets potentiels. Notre expertise éprouvée dans des centrales au fil de l'eau nous permettra d'optimiser l'efficacité opérationnelle et la rentabilité de ces actifs. De plus, les permis liés à l'utilisation de l'eau et des terres sont pratiquement perpétuels, ce qui correspond à notre perspective stratégique à très long terme pour la Société. Par ailleurs, nous sommes heureux de consolider notre présence dans la région de Pemberton, qui devient de plus en plus stratégique au développement de la Société, et nous avons hâte d'y renforcer nos relations avec les parties prenantes locales », ajoute M. Letellier.

#### **Description des actifs faisant l'objet de l'entente**

**Brown Lake** est une centrale de 7,2 MW mise en service en 1996 et située sur des terres publiques près de Prince-Rupert sur la côte nord de la province. Toute l'électricité qu'elle produit fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec BC Hydro qui vient à échéance en 2016 et dont le prix d'achat est assujéti à une augmentation de 3 % par année. La Société croit qu'elle pourra obtenir un contrat d'achat d'électricité subséquent à des conditions attrayantes, compte tenu de la demande croissante en électricité dans la région de Kitimat. Cette installation génère une production annuelle moyenne de 51 800 MWh, ce qui représente des revenus de l'ordre de 3,6 M\$ pour l'année en cours. Parce qu'elle est alimentée par deux lacs, la production de la centrale de Brown Lake s'est avérée historiquement plutôt stable tout au long de l'année et pourrait offrir une certaine capacité de stockage, qu'Innergex croit pouvoir utiliser pour moduler la production en fonction de la variation des besoins d'électricité de BC Hydro. De plus, Innergex a identifié la possibilité de doubler la puissance installée de la centrale à 14,4 MW et d'augmenter sa production annuelle prévue de 27 000 MWh; une telle expansion nécessiterait un investissement de l'ordre de 20,0 M\$ et M. Letellier remarque que « nous avons hâte d'entreprendre l'expansion de Brown Lake, en consultation avec les communautés locales et autochtones. »

**Miller Creek** est une centrale de 33 MW mise en service en 2003 et située sur des terres publiques près de Pemberton dans le sud de la province. Toute l'électricité qu'elle produit fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité qui vient à échéance en 2023 et sur lequel BC Hydro détient deux options de renouvellement de cinq ans consécutives. Le prix d'achat est basé sur les indices du prix Mid-C. M. Letellier explique que « nous achetons cet actif dans une période où le prix au comptant d'électricité atteint un creux record et cela est reflété dans notre modèle financier. Nous croyons également que cette centrale offrira un potentiel additionnel à mesure que le prix au comptant se raffermira avec le temps. Entretemps, nous allons créer un compte de réserves de 6,0 M\$ pour aider à mitiger l'impact des variations du prix Mid-C. » Miller Creek génère une production annuelle moyenne de 97 900 MWh, ce qui représente des revenus de l'ordre de 2,0 M\$ pour l'année en cours. La Société prévoit également des dépenses

en immobilisations de 8,5 M\$ afin d'améliorer la conduite forcée et la prise d'eau, ce qui devrait permettre d'augmenter la production annuelle de la centrale à 102 795 MWh et d'en réduire les charges d'exploitation. Dans l'ensemble, l'exposition de la Société au prix au comptant Mid-C devrait demeurer limitée, représentant moins de 5 % de la production annuelle nette prévue.

### **Financement de l'acquisition**

Afin de financer le coût d'achat et les frais de clôture afférents de cette acquisition, Innergex prévoit d'accéder aux marchés de capitaux pour lever de nouveaux capitaux, en plus d'utiliser son encaisse et sa facilité de crédit rotatif. Cependant, le dénouement du droit de premier refus en faveur de BC Hydro sur la centrale de Miller Creek influencera la taille et le moment de l'acquisition et du financement corollaire.

**Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs :** Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement » ou « potentiel » ou encore à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « estimer », « continuer », « anticiper » ou « avoir l'intention de », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de mots ou verbes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard de la clôture prévue de la transaction, des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition, de la production d'électricité, des perspectives de croissance, du renouvellement des contrats d'achat d'électricité, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective comprend notamment de l'information prospective financière ou des perspectives financières, telles que les revenus projetés de l'année en cours, afin d'informer les investisseurs de l'influence potentielle de l'acquisition sur les résultats de la Société. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex à la date du présent communiqué, incluant notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, la disponibilité des sources de capitaux et le rendement des centrales en exploitation, estimations, prévisions et opinions d'Innergex. Même si Innergex estime que ces attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, le défaut de conclure l'acquisition, l'exercice, par BC Hydro, de son droit de premier refus sur la centrale Miller Creek, la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition (incluant les coûts de synergie et l'efficacité opérationnelle), la production d'énergie, la fluctuation du prix au comptant Mid-C, le renouvellement des contrats d'achat d'électricité, la possibilité de sécuriser l'augmentation de la capacité envisagée des centrales, les bris d'équipement et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent communiqué et Innergex ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, que ce soit à la suite d'événements ou circonstances survenant après la date des présentes, à moins que la législation applicable ne l'exige.

**Innergex énergie renouvelable inc.** (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 26 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 494 MW (puissance brute de 880 MW), dont 20 centrales hydroélectriques, cinq parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans 9 projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 231 MW (puissance brute de 374 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 844 MW (puissance brute de 2 977 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BBB (faible) par DBRS.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

Marie-Josée Privyk, CFA  
Directrice – Relations avec les investisseurs  
Tél. : 450 928-2550, poste 222  
[mjprivyk@innergex.com](mailto:mjprivyk@innergex.com)  
[www.innergex.com](http://www.innergex.com)